



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°998) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE LANDOWSKI A  
MONSIEUR CHARLES-EDOUARD GARCIA**

**DÉCISION N° DM-24-482  
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de Monsieur Charles-Edouard GARCIA, domicilié au 82, rue de la Jarry à VINCENNES - 94300, de bénéficier de la mise à disposition de la salle Landowski, afin de s'exercer seul au chant, les mardis du 10 septembre 2024 au 24 juin 2025 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 10h30 à 11h00 ; les vendredis du 13 septembre 2024 au 27 juin 2025 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 11h00 à 11h30 et les samedis du 14 septembre 2024 au 28 juin 2025 de 11h00 à 11h30 soit au total 40h30.

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Monsieur Charles-Edouard GARCIA, domicilié au 82, rue de la Jarry à VINCENNES - 94300, une convention de location de salle, afin de s'exercer seul au chant dans la salle Landowski, les mardis du 10 septembre 2024 au 24 juin 2025 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 10h30 à 11h00, les vendredis du 13 septembre 2024 au 27 juin 2025 (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 11h00 à 11h30 et les samedis du 14 septembre 2024 au 28 juin 2025 de 11h00 à 11h30 soit au total 10h30.

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**